

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 20 (1882)
Heft: 43

Artikel: A l'affût
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-187185>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tres, quelquefois injustes et inapplicables, mais souvent aussi acceptées de bonne grâce par les officiers et les soldats des corps ainsi désignés.

Citons quelques exemples :

Le 1^{er} régiment d'infanterie s'appelle par excellence « les Royaux ». Le numéro 2 porte sur son uniforme les insignes de « l'agneau pascal », en mémoire de la vaillante défense de la ville de Tanger, laquelle fut apportée en dot par la royale épouse de Charles II, la reine portugaise Catherine de Bragance, l'agneau pascal étant l'emblème du Portugal.

Quelques années plus tard, les mêmes troupes étaient désignées sous le titre satirique de « agneaux de l'Eglise », par allusion aux événements survenus pendant la période des cruautés du juge Jefferys.

Le 3^e régiment a emprunté le surnom de « chamois » à la couleur des parements de son uniforme. C'est le seul régiment auquel on ait accordé le privilège de traverser la cité de Londres tambour battant et enseignes déployées, honneur bien dû à un corps, qui, du temps de la reine Elisabeth, avait été recruté parmi les diverses compagnies des apprentis de Londres. Ce fut en 1863 que, pour la dernière fois, ce régiment usa de son privilège.

Les soldats du 23^e sont les « fusiliers royaux du pays de Galles », à cause de la nationalité de la plupart d'entre eux. Ils portent un nœud de ruban sur leur collet, vestige ou relique de la « queue » qui complétait leur coiffure dans les anciens temps. Ils mettent aussi un certain orgueil sauvage à s'intituler « boucs royaux » (Nanny goats).

Nanny est une chèvre élevée parmi eux, sauvage enfant du régiment, qui paraît ressentir une sorte de fierté militaire à figurer comme membre de ce corps distingué. Quand le 23^e défilait devant le palais de Buckingham, lors du retour de Crimée, Nanny marchait en tête et semblait prendre part aux honneurs de la revue royale.

Le 30^e régiment est désigné par un triple X (XXX) (Treble X's). Le 31^e, les « jeunes chamois », ayant mérité jadis la haute estime du général qui les commandait :

— Courage ! s'écria-t-il, trompé par la couleur de leur uniforme, courage, mes vieux chamois !

— Nous ne sommes pas de vieux chamois, répondit-on.

— Eh bien alors, courage, jeunes chamois !

Cette réponse décida de leur surnom.

En jouant sur les lettres initiales de l'infanterie légère du roi, on trouve les *kolis* du 51^e régiment (King's own Light Infantry). Le 51^e a tiré de la couleur de ses parements le sobriquet de « morceaux de briques » ; mais il lui préfère le surnom de « cinq shillings trois penny », qui lui vient de ce que cette somme est la solde journalière des sous-officiers subalternes. Le 55^e s'appelle le « double-cinq », et le 56^e les « pompadours », à cause de la teinte de rubis de leurs parements pourpres. On appelle le 58^e les « dos d'acier », probablement par quelque raison analogue à celle qui a valu au général des confédérés Jackson le surnom de « mur de pierre ». Le 59^e a pour devise les « lis blancs ».

Les régiments de cavalerie ne sont pas moins enclins que les fantassins à adopter des désignations spéciales et bizarres. Les gardes royaux à cheval s'attribuent le titre de « bleus d'Oxford », à cause de la couleur de leur uniforme, qui forme contraste avec l'écarlate de l'armée régulière.

Le 2^e dragons de la garde, les « Ecossais gris », font voir par leur devise : « Second to none » (second à personne), que s'ils sont placés en second dans l'ordre numérique du service, ils ne se regardent comme les seconds dans aucun autre cas.

Mais ces cavaliers portent en outre un insigne dont ils ont le droit d'être fiers ; à Waterloo, quand sir William Ponsomby les conduisit à la rencontre d'un fameux régiment français, une lutte acharnée s'engagea autour de l'aigle d'un drapeau qui arborait fièrement dans ses plis

les noms d'Iéna, Austerlitz, Wagram, Eylau et Friedland. Ponsomby fut tué, mais le brigadier Ewart s'empara de l'aigle, et fut sur-le-champ, pour cette action d'éclat, promu au grade de sous-lieutenant.

Depuis lors, les Ecossais gris jouissent du privilège de porter sur leur casque un aigle aux ailes déployées ; c'est le seul exemple d'une armoirie de ce genre qui soit autorisée dans l'armée anglaise.

Monsieur le rédacteur.

Ci-joint une recette de vin fabriqué qui, pour n'être pas d'hier, a le mérite de la curiosité et aussi d'une certaine opportunité en cette époque de vins de raisins secs et *tutti quanti*.

C'est Caton l'Ancien qui nous transmet cette recette, que je vous transcris sans y rien changer et dans l'espérance que sa lecture pourra distraire quelqu'un de vos lecteurs morose à la vue des tristes vendanges de cette pluvieuse année. — « Mettez dans une futaille dix amphores de vin doux et deux amphores de vinaigre bien mordant. Ajoutez-y deux amphores de vin cuit et cinquante d'eau douce. Remuez le tout ensemble avec un bâton trois fois par jour, pendant cinq jours consécutifs, après quoi vous y mêlerez soixante-quatre setiers de vieille eau de mer. Ce vin se boira jusqu'au solstice. S'il en reste plus tard, ce sera de l'excellent vinaigre. »

On peut même penser, ne le croyez-vous pas ? que cela fera de l'excellent vinaigre..., même avant le solstice ! — Quoiqu'il en soit, voilà le vin que buvaient les nombreux esclaves de Caton l'Ancien qui, comme nourriture, leur donnait des olives tombées, de la saumure, du vinaigre et quelque peu de blé. — Les temps ont changé, heureusement pour nos compatriotes. Veuillez Bacchus que nous ne revenions pas à ces expédients, de par la volonté de Phylloxera.

Recevez, monsieur le rédacteur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

F. A.

A l'affût.

Onna peste dè lâivra dévorâvè lé tchoux à n'on pâysan d'on veladzo dâo distrit dè Lozena. Ma fâi cein ne lâi allâvè diéro, kâ sè reservâvè clliâo tchoux po férè la sâocesse, et l'arâi étâ bin eimbâtâ se n'ein avâi pas z'u cauquîs bounès boclliès po couâirè avoué dè la papetta ào poret, que cein fâ dâo tsergotset n° ion, et que lè morfrelets s'ein relets sont lè pottès. Adon vo compeindè que cllia dévastachon dè son pliantadzo ne fasâi pas l'afférè dè noutron bravo pâysan, que trovâvè ti lè matins sè pe ballès têtès eintanâiès.

Po férè botzi cé comerce, son valet sè peinsâ : « atteinds-tè vâi, tsancré de crouïe bîte ! se te re-vins stâ né, te pâo bin tè veintâ que l'est lo derrâi iadzo ! » Et porté on vilhio bosset que n'avâi qu'on fond, ào carro dâo pliantadzo. (L'étai lo bosset de-dein quiet mettont la couête dein lo temps iô on portâvè à la fretéri po férè la toma). Ye met on pou dè paille déveron po lo catsi on bocon, et quand la né est quie, tserdzè son pétâiru et sè va catsi dein lo bosset. L'afférè de 'na boune hâora dè temps après, que n'iavâi pe nion pè la campagne et que tot étai reduit pè lo veladzo, lo luron oût folliattâ lo long

dè l'adze, dézo n'a noyire. C'étai la lâivra que vegrâi ài tchoux. Quand l'estpermi, et que le sè met àbrottâ, lo gaillâ qu'étai à croupeton dein lo bosset, sè lâivè tot balameint, ârmè, sè met einjou, et.... *rrrdo!*.. lâi tè einvouyè franco tota la provejon dâo bâton bornu. Mâ, pè malheu, cé tsancro dè fusi rebutâvè, et à l'avi que terà lo coup, la sécossa fe brelantsi lo bosset que se trovâvè âo coutset d'on cret. Ma fai lo bosset beteculè et sè met à regattâ avau, avoué lo gaillâ dedein, et sè va eimboumâ contrè on bosson d'épenès, dè iò lo pourro lulu soo tot einsagnolâ et tot einmottelâ pè la téta.

Son père, qu'avâi oùi la débordenâie, va vito vairè se la lâivra étai bas; mâ quand l'arrevè, ne trâovè què son carreau dè tchoux crebliâ dè grenade, et son valet que tsercivè son fusi permî on tsamp dè truffès pé iò lo bosset avai rebedoulâ.

Po la lâivra : ni vu, ni connu!

Sans sou ni maille.

Je vous serais reconnaissant, nous écrit un de nos lecteurs, si vous vouliez bien me faire savoir, pourquoi on dit d'un homme qui n'a pas d'argent, qu'il est sans *sou ni maille*. Que peut donc signifier *maille* dans cette expression ?

Voici ce que nous trouvons à ce sujet dans un ouvrage sur les locutions populaires :

« Le mot *maille*, en effet, qui, selon toute probabilité, vient du bas latin, *medala medalia*, a désigné, sous les rois capétiens, jusqu'à la fin du XVI^e siècle, la plus petite de nos monnaies réelles faites de billon.

« Maintenant de toutes ces aumosnes, il n'en vient une seule *maille* aux pauvres. » (Calvin).

« Cette monnaie étant de forme carrée, on dit d'abord, pour signifier ne posséder aucun bien, qu'on n'avait *ni monnaie ronde*, ni monnaie carrée. Mais plus tard, on remplaça, dans cette expression, *monnaie ronde* par *sou*, nom de la pièce qui était immédiatement supérieure à la *maille*, et *monnaie carrée* par le mot *maille* lui-même; d'où *n'avoir ni sou ni maille*, expression qui nous est restée, bien que la *maille*, depuis le XVII^e siècle, ne soit plus qu'une monnaie de compte, c'est-à-dire une monnaie imaginaire. »

Boutades.

Le facteur de mon quartier rencontre l'autre jour une jolie petite fille qui trottinait d'un air décidé le long de la rue. « Où vas-tu comme ça, petite ? lui dit-il en lui donnant une tape amicale sur la joue.

— Faire une commission.

— Très bien, mon enfant... et que fait-il ton papa ?
— Nous, on est notaire, m'sieu!

Un garde-champêtre ayant adressé un rapport à la municipalité au sujet de deux chèvres appartenant au régent du village et qui avaient causé un certain dégât dans le jardin d'un nommé Bovard, ce dernier, qui ne voulait pas faire de la peine au propriétaire des animaux pris en flagrant délit, écrivit le billet suivant à l'autorité :

« Messieurs les membres de la Municipalité je ne demande rien pour dédommagement qui a été causé sur moi par les chèvres de mossieu le régent.
Recevez mes salutations

JEANNOT BOVARD. »

Chez le médecin :

— Docteur, je suis goutteux; croyez-vous que les bains de mer soient favorables à mon état ?

— Mais en tout cas, ils ne peuvent pas vous faire de mal; que peut faire une goutte de plus dans l'Océan ?

Napoléon III revenait d'une promenade au bois de Boulogne. Lorsque les équipages arrivèrent sur la place du Carrousel, un âne en gaité, échappé de son écurie, se mit à trotter devant les chevaux de la voiture impériale, dressant l'oreille et tout fier de se trouver en si noble compagnie. Il passa la grille, poussa jusque sous le porche et semblait vraiment vouloir monter le grand escalier, lorsque, se ravisant, il s'enfuit en galopant, aux rires de la foule qui s'était massée devant le palais.

Le lendemain, l'empereur, qui s'était beaucoup amusé de cette scène, demanda à son premier chambellan : « Eh bien, qu'a-t-on dit de l'histoire d'hier ?..

— Sire, une seule personne m'en a parlé.

— Qu'a-t-elle dit ?

— Elle a dit que c'était la première fois qu'un âne entrait à la cour sans protection.

L'Anglomanie.

Un chroniqueur français se plaint amèrement de l'empietement de l'esprit anglais, qui pénètre partout dans nos mœurs. Les Anglais sont entrés chez nous, dit-il, par l'écurie; le champ de courses leur appartient; ils ont fait leur vocabulaire du sport hippique. On ne dit pas que deux chevaux ont atteint le but ensemble, on dit qu'ils ont fait *dead-heat*, puis voici le bataillon des dénominations anglaises qui monte à l'assaut de notre langue : Jockey, starter, handicap, outsider, performance; nous n'avons plus des cavaliers, nous avons des gentlemenriders; nos domestiques sont des grooms. Les Anglais mangent dans nos buffets, qui sont devenus des bars; ils achètent leurs produits dans nos magasins, qui sont des halls, et voyagent dans nos chemins de fer, qui sont des railways. Nos bons bourgeois rougissent de l'antique omnibus; il leur faut des tramways. Les bateaux s'appellent des steamers: nous allons *flirter* dans les skating-rink; les verres de bière sont des bocks, les stalles de nos chevaux de box et nos hommes d'Etat influents des leaders.

L'anglomanie a pénétré dans le foyer domestique, qui s'appelle home, et nos enfants des babys.

Le premier fabricant de gants venu, — gants Derby, s'il vous plaît — se croirait déshonoré si, sur les vitres de sa devanture n'éclataient pas en lettres d'or les trois mots fatidiques : *English spoken here.*

Théâtre. — Le début de la troupe de M. Laclaindière nous est annoncé pour jeudi 2 novembre prochain. Elle nous donnera une des bonnes comédies de V. Sardou,

LES VIEUX GARÇONS.

Le meilleur encouragement qu'on puisse donner à ce premier début, est une salle pleine; espérons que nos artistes ne seront pas déçus. — Les bureaux s'ouvriront à 7 1/2 h.; on commencera à 8 h.